



COMMUNE DE TOURRETTES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le Vingt-Huit Juillet,

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 juillet 2014

Secrétaire de séance : Michel AUFFRET

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 21 – Votes pour : 21 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

**Etaient présents** : M. AUFFRET- R. AUBAULT – A-M. GAUBERTI – G. BARRA, Adjoint

J. ROBERT HENSELER - A. PELLEGRINO – S. BEURRIER

C. LUBRANO LAVADERA – A. DUBOIS – S. ARNOULD – S. ALLEG –

N. PERRICHON – A. RASKIN - M. RAYNAUD – S. LELUIN, **Conseillers Municipaux**

**Absents excusés** : J. RAYNAUD (pouvoir donné à A-M. GAUBERTI) - W. DUBOSQ (pouvoir donné à C. BOUGE)-

JL. GIRAUD (pouvoir donné à M. AUFFRET) – E. MENUT (pouvoir donné à C. LUBRANO LAVADERA) –

C. VELAY (pouvoir donné à S. ALLEG) – J. TOCQUER – A. CELKA

### MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. le Maire précise qu'en fonction de l'évolution des services de la commune d'une part et des départs la retraite d'autre part, il convient de modifier le tableau des effectifs du personnel par des créations de postes. Il propose les postes suivants :

Service administratif : 2 départs à la retraite

- 1 poste d'attaché TC,
- 1 poste d'emploi fonctionnel de DGS
- 1 poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe TC

Services techniques : 2 départs à la retraite – 2 congés de longue durée

- 3 postes d'adjoints techniques 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'expose de M. le Maire, et en avoir délibéré,

## DECIDE

- D'APPROUVER la modification du tableau des effectifs du personnel comme indiqué ci-dessus,

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Camille BOUGE